



**PACK CNA MULTI-FORMATIONS :
PROCEDURE
IMMO/COPRO
PRÉJUDICE CORPOREL
VIOLENCES INTRAFAMILIALES**

MERCREDI 18 JANVIER 2023 (8 h 30 / 16 h 30)

JEUDI 19 JANVIER 2023 (8 h 30 / 12 h 30)

Maison de l'Avocat de Guadeloupe

12 Rue Léon Gambetta

Pointe-à-Pitre 97110

Formation Continue

10 h maximum en présentiel



Droits d'inscription pris en charge par le FIFPL sur présentation d'attestation URSSAF de cotisation - (équivalent : 125 € pour 3 h ou 250 € à partir de 6 h)

PRESENTATION DES FORMATIONS

MERCREDI 18 JANVIER 2023 et JEUDI 19 JANVIER 2023

Maison de l'Avocat de Guadeloupe

12 Rue Léon Gambetta - Pointe-à-Pitre - 97110 en présentiel

1 Violences intrafamiliales

Objectifs : Comprendre les mécanismes des violences et du harcèlement. Etudier et améliorer sa connaissance des aspects juridiques utiles à la défense des victimes. Transmettre une compétence pluridisciplinaire d'accompagnement des victimes. Développer une politique de prévention et de travail en réseau

Compétences visées : droit civil - droit pénal - développement de réseau - techniques d'accueil

Public : Avocats Pré-requis : Détenteur du CAPA - Avocats sensibilisés aux violences intrafamiliales

Méthodologie : session plénière - débat avec les intervenants - support audio - questionnaires et distribution des supports en fin d'intervention

Evaluation : Questionnaire avant la formation, QCM et retours post-formation

7 h en présentiel de formation

2 Immo/Copro

Objectifs : Actualiser ses connaissances et renforcer sa pratique.

Compétences visées : Droit immobilier Public : Avocats Pré-requis : Détenteur du CAPA

Méthodologie : session plénière - débat avec les intervenants - cas pratique - questionnaires et distribution des supports en fin d'intervention

Evaluation : Questionnaire avant la formation, QCM et retours post-formation

3 h en présentiel de formation

3 Préjudice corporel

Objectifs : Développer une compétence spécifique et renforcer sa pratique.

Compétences visées : Droit de la responsabilité Public : Avocats Pré-requis : Détenteur du CAPA

Méthodologie : session plénière - débat avec les intervenants - cas pratique - questionnaires et distribution des supports en fin d'intervention

Evaluation : Questionnaire avant la formation, QCM et retours post-formation

3 h en présentiel de formation

4 Procédure

Objectifs : Intégrer les dernières réformes et commenter les derniers arrêts. Renforcer sa maîtrise de la procédure d'appel pour éviter les pièges des délais et des irrecevabilités. Mettre en œuvre un process interne d'anticipation du calendrier.

Compétences visées : Droit procédural Public : Avocats Pré-requis : Détenteur du CAPA

Méthodologie : Formation animée par des avocats spécialiste de la Procédure, distribution de questionnaires, questions/réponses. Distribution des supports en fin d'intervention.

Evaluation : Questionnaire avant la formation, QCM et retours post-formation.

3 h en présentiel de formation

Programme créé le 08/09/2022 et modifié le 05/01/2023 - Deuxième version
Places Limitées : Inscriptions obligatoire avant le 14/01/2023*

*Délai d'inscription, hors conditions générales de vente disponible sur notre site internet.



Programme abordé pendant la formation **Violences intrafamiliales**
du **MERCREDI 18 JANVIER 2023** de 8 h 30 à 12 h 30

Partie 1 : Violence intrafamiliales : Comment accompagner efficacement les victimes ?



08h30 : Accueil des participants



08h30-08h45 : Allocutions d'accueil - La problématique des violences intrafamiliales : Comprendre, accueillir, défendre.
Par le Bâtonnier **Evelyne DEMOCRITE**, Avocat au Barreau de Guadeloupe

Et **Karline GABORIT**, Présidente de la CNA, Fondatrice de l'association Via Femina Fama, créatrice de la Permanence Violences Intrafamiliales du Barreau de Nîmes, Avocat



08h45-10h15 : Le cycle de la violence et les conséquences sur les victimes
Par **Gabriella CAIRO**, spécialiste en victimologie



10h15-10h30 : Pause café

10h30-11h45 : La défense des victimes en pratique

Par **Ellen BESSIS**, Avocat et Référente Violences au Barreau de Guadeloupe

Par **Hélène MORDACQ**, Avocat au Barreau de Nîmes



11h45-12h30 : Débat avec le Grand Témoin

Olivier AYNAUD, Médecin Andrologue : L'enjeu du secret médical
Animé par **Karline GABORIT**, Présidente de la CNA



Programme abordé pendant la formation **Violences faites aux femmes**
du **MERCREDI 18 JANVIER 2023** de 12 h 30 à 16 h 30

Partie 2 : L'accompagnement des victimes, un travail en réseau



12h30-13h30 : Déjeuner sur le pouce offert

13h30-14h30 : Le traitement des auteurs et les dispositifs de soutien des victimes
Par **Serge Daniel FIOLET**, Psychanalyste de l'Association FORCES
Par **Martine NOEL**, membre de l'Association Femmes
Solidarité Guadeloupe
Et **Hélène MORDACQ**, Avocat au Barreau de Nîmes et
membre de l'Association VIA FEMINA FAMA



14h30-15h15 : Les violences faites aux femmes, fléau social,
désastre psychologique
Par **Errol Nuissier**, Psychologue - Expert judiciaire

15h15-15h30 : Pause Café

15h30-16h15 : Violences intrafamiliales : la meilleure des pratiques
Table ronde co-animée
Par **Ellen BESSIS**, Avocat et Référente Violences au
Barreau de Guadeloupe
Et **Gabriella CAIRO**, spécialiste en victimologie



16h15-16h30 : Synthèse sur le rôle de l'Avocat
Par le Bâtonnier **Evelyne DEMOCRITE**, Avocat au
Barreau de Guadeloupe
Par **Karline GABORIT**, Présidente de la CNA



16h30 : Fin de la formation

2

En parallèle, renforcer sa pratique sur un sujet d'actualité : Immo/Copro
du MERCREDI 18 JANVIER 2023 de 09 h 00 à 12 h 10



09h00 : Accueil des participants par le **Bâtonnier Tania BANGOU**
ou son délégué et **Karline GABORIT**, Présidente de la CNA



09h00-11h40 : Immobilier et copropriété : entre actualité juridique et pratiques
L'immeuble et ses contraintes climatiques : Que dit la jurisprudence ?
La réforme de la Loi Elan : Révisez vos fiches en copropriété
Focus sur la pratique de l'expertise judiciaire !
Par **Philippe PERICAUD**, Avocat au Barreau de Paris
Par **Julien OCCHIPINTI**, Avocat au Barreau de Paris
Grand témoin : **Vincent LAGARDERE**, Expert Judiciaire
près la cour d'appel de Martinique



11h40-12h10 : Questions/réponses
12h10 : Fin de formation

3

En parallèle, renforcer sa pratique sur un sujet d'actualité : Procédure, alerte à tous
les confrères du MERCREDI 18 JANVIER 2023 de 13 h 00 à 16 h 00



08h30 : Accueil des participants



08h30-11h30 : Les pièges de la procédure
Par **Roy SPITZ**, Avocat au Barreau de Nice
Par **Julien OCCHIPINTI**, Avocat près le Conseil d'Etat et la Cour
de Cassation



11h30-12h00 : Synthèse des travaux et actualité de la profession
Par **Karline GABORIT**, Avocat au Barreau de Nîmes

12h00 : Fin de la formation



CONFÉDÉRATION
NATIONALE DES AVOCATS

L'avenir de la profession

MERCREDI 18 JANVIER 2023 à 19 h 00

Diner-Débat

Avec **Benoit CHABERT**
Avocat à Cour
Président d'honneur de la CNA



Avec **Karline GABORIT**
Avocat au barreau de Nîmes
Présidente de la CNA



Participation : 50 € et réservation obligatoire !

Le "Plus" d'une bonne formation à la CNA :
Informer les Confrères en toute convivialité avec comme
préoccupation notre Défense, notre Compétence ! Plus
que jamais notre métier est fondamental,
mais notre statut est en danger.
Parlons-en !



salle
2

Programme abordé pendant la formation sur la "Préjudice Corporel"
du JEUDI 19 JANVIER 2023 de 08 h 30 à 12 h 00

La réparation du préjudice corporel : guide pratique à l'usage de l'avocat



13h00 : Accueil des participants par **Romy LORENT**, du Cabinet Benoit CHABERT AVOCATS, Avocat au Barreau de Paris et **Charles-henri COPPET**, du Cabinet COPPET AVOCATS, Avocat au Barreau de Guadeloupe



13h00-13h45 : Premiers réflexes



13h45-14h30 : Les différentes procédures amiables, judiciaires et extrajudiciaires



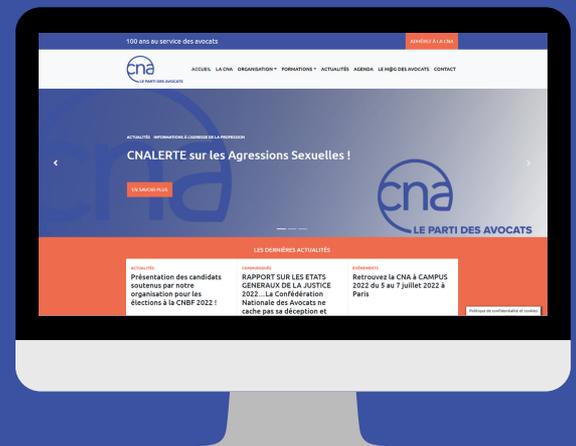
14h30-15h30 : Le chiffrage des préjudices

15h30-16h00 : Questions/réponses

16h00 : Fin de formation

Inscriptions & Informations:

- cna@cna-avocats.fr
- <https://cna-avocats.fr/formations-cna/>
- 01 56 81 16 19
- 97 boulevard Malesherbes 75008 Paris



FORMATION



CONFÉDÉRATION
NATIONALE DES AVOCATS



BULLETIN D'INSCRIPTION

Sélectionnez vos formations :

- Violences faites aux femmes
Ou
 Immo/Copro
Et
 Préjudice corporel
- Procédure, alerte à tous les confrères
- Participation Dîner-Débat 18/01/23

Vos coordonnées :

NOM :Prénoms :

Date de naissance : Lieu (dépt) :

Barreau : N° SIRET :

Numéro URSSAF :

Adresse :

.....

Téléphone :E-mail :

Vos formalités d'inscription :

Remplir le bulletin et l'adresser à cna@cna-avocats.fr ou CNA - 97 Bd Malesherbes 75008 Paris

Joindre votre attestation URSSAF

Faire un chèque ou un virement de 50 € pour le dîner-débat

Notre RIB : « FR55 2004 1000 0100 4339 3X02 013 — BIC : PSSTFRPPPAR »

en mentionnant « REGLEMENT FRAIS REPAS de Me NOM PRENOM »

FORMATION SUSCEPTIBLE D'ÊTRE PRISE EN CHARGE PAR LE FIF-PL AU TITRE DES FORMATIONS COLLECTIVES SUR VOTRE BUDGET « FORMATION » (inscription obligatoire)

PRISE EN CHARGE FIF-PL : Pour valider la formation et la prise en charge par le FIF-PL, il sera INDISPENSABLE d'émarguer la feuille de présence au début de chaque session de formation (matin et après-midi en cas de formation sur la journée), seuls les émargements font foi pour comptabiliser les heures suivies et de fournir la photocopie de votre attestation URSSAF 2021 (Contribution au Fonds d'Assurance Formation (FAF) pour activité en 2020) ou de l'attestation URSSAF 2022 (Contribution au Fonds d'Assurance Formation (FAF) pour l'activité 2021).